

La Roche-sur-Yon, le 4 mai 2020

L'Agglomération élargit ses services dans 3 déchèteries

A partir du jeudi 7 mai, les déchèteries de Sainte-Anne et Belle Place à La Roche-sur-Yon et de La Landette à Venansault pourront, en plus des déchets verts, accueillir de nouveau le dépôt de plusieurs types de déchets (hors verre et papier) du lundi au samedi sur inscription. Pour prendre rendez-vous, les Agglo-Yonnais devront remplir un formulaire en ligne sur www.larochesuryon.fr à partir de demain, mardi 5 mai.

Les déchets autorisés sont désormais les suivants : déblais/gravats, métaux, bois, mobilier (matelas, armoire), cartons, produits dangereux de type peinture/aérosols/huiles de vidange, déchets d'équipements électriques et électroniques (cafetières, petit électroménager). Le verre et le papier ne pourront pas être collectés en déchèteries mais peuvent toujours être déposés dans les colonnes en point d'apport volontaire, à proximité du domicile des usagers.

Il est toujours également possible de déposer ses déchets verts.

Comment procéder ?

A compter du mardi 5 mai, les usagers devront se rendre sur www.larochesuryon.fr pour remplir leur souhait de rendez-vous via un formulaire en ligne. Une confirmation par mail ou sms leur sera adressée en suivant. Les dates et horaires fixés doivent être impérativement respectés.

Ceux qui ne disposeraient pas de connexion internet pourront prendre rendez-vous par téléphone au 02 51 47 49 02 dès le mardi 5 mai.

Ce dispositif est proposé aux habitants des 13 communes de l'agglomération (hors professionnels).

Un accès sous quelles conditions ?

- 1 seule personne autorisée par véhicule ;
- 1 passage par semaine et par foyer ;
- Apposer derrière le pare-brise côté passager : un justificatif de domicile (facture redevance incitative par exemple) et l'attestation de déplacement dérogatoire (« déplacement pour achats de première nécessité » à cocher) ;
- Présenter son mail ou sms de confirmation d'inscription ;
- Seuls les véhicules légers, avec ou sans remorque, sont autorisés ;
- Toutes les consignes de sécurité sanitaire devront être respectées : gestes barrières, ne pas sortir du véhicule avant le dépôt de ses déchets, port du masque recommandé.

Les services de l'Agglomération et leur prestataire Veolia seront dans l'obligation de refuser l'accès aux déchèteries si au moins l'une des conditions n'est pas remplie et les consignes rappelées à l'entrée non respectées.

Pour des raisons sanitaires, les agents d'accueil ne seront pas autorisés à aider les usagers à déposer leurs déchets ni à prêter du matériel (pelle, balai, diable ...) pour les déplacer.

Les déchèteries ouvertes

- Saint-Anne à La Roche-sur-Yon
- Belle Place à La Roche-sur-Yon
- La Landette à Venansault

A compter du jeudi 7 mai, ces trois déchèteries ouvriront du lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h, uniquement pour le dépôt des déchets mentionnées ci-dessus.

N.B. : les 3 autres déchèteries restent toujours fermées jusqu'à nouvel ordre.



Contacts presse

SIRISAWAT Malvina – Tél : 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51- malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

BALAT Yan – Tél : 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr